# 103669 - La femme doit elle cacher ses paumes devant des hommes qui lui sont étrangers?

**question**

La femme est elle tenue de couvrir ses mains devant le public quand on connaît la gêne qu'elle peut sentir à cause du port de gants dans les endroits chauds?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Oui, elle doit couvrir ses mains car les paumes font partie de la awra (partie du corps humain que l'Islam recommande de cacher).

L'érudit Ibn Qudama dit dans al- Moughni suivant ce qui a été rapporté par al- Mardawi dans al-Insaf, ( 1 / 452): « Tout le corps d'une femme libre est une awra y compris les ongles et les cheveux ».

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: Il est rapporté de façon sure dans les deux Sahih qu'il est interdit à la pèlerine de porter un masque ou des gants.Ce qui implique que le port de masques et de gants était connu chez les femmes non pèlerines. Ce qui signifie qu'elles cachaient leurs visages et leurs mains. Maadjmou al- Fatawa, 15/ 371-372).

Ceci vous permet de savoir, ô sœur, qu'il est demandé à la femme de couvrir ses paumes en présence d'hommes qui lui sont étrangers. Mais elle n'est strictement tenue de porter des gants car elle peut utiliser ses vêtements. Si dans certaines circonstances, elle a besoin de porter des gants,malgré la gêne que cela provoque, qu'elle la supporte sachant que la récompense est fonction de la peine subie dans les œuvres , comme le confirme un Hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui ).

Allah le sait mieux.